

Mairie de MONTEUX

ARRETE n° 59/1973

PC/JHR/LL

portant RENOUELEMENT de l'ARRETE n° 66/1972
du 6 avril 1972 autorisant M. Jack ROSSI à créer
un dépôt de véhicules désaffectés et de ferrailles
à MONTEUX quartier Beauchamps.

Le MAIRE de MONTEUX, Officier de la Légion d'Honneur, Sénateur de Vaucluse,

VU le Code de l'Urbanisme et de l'Habitation,

VU notre arrêté n° 66/1972 du 6 avril 1972 et notamment son article 6,

VU la lettre de M. ROSSI Jack du 26 mars 1973 sollicitant le renouvellement de
l'autorisation d'exploiter un dépôt de véhicules désaffectés et de ferrailles
quartier Beauchamps à Monteux, accordée par l'arrêté susvisé, et demandant
que le dit renouvellement soit accordé à Messieurs ROSSI Jack, Christian et
Patrick,

VU l'avis du Directeur départemental de l'Equipement,

ARRETE

ARTICLE 1 - Est renouvelée pour un an, au nom de Messieurs ROSSI Jack, Christian
et Patrick, l'autorisation de créer un dépôt de véhicules désaffectés et de
ferrailles, sur un terrain sis à Monteux lieu dit Beauchamps, cadastré section
F n°s 283 à 286.

ARTICLE 2 - Les dispositions des articles 2 à 7 de notre arrêté du 6 avril 1972
demeurent valables.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- au Directeur départemental de l'Equipement,
- à Messieurs ROSSI Jack, Christian et Patrick.

MONTEUX, le 24 AVR. 1973

LE MAIRE

Pour le Maire empêché, l'Adjoint délégué



[Handwritten signature]